

POUR UNE INFORMATION ACCESSIBLE À TOUS, PARLONS FALC !

Dans un monde ultra connecté, l'accès à l'information représente un véritable défi pour un grand nombre de citoyens. Obtenir des informations sur des prestations, effectuer des démarches administratives, comprendre des formulaires sont autant d'activités qui peuvent demeurer complexes pour certains d'entre nous. Les personnes en situation de handicap intellectuel, et plus largement toute personne ayant des difficultés à lire, comprendre et utiliser l'information, éprouvent des difficultés notamment pour exercer leur droit.

Un levier essentiel pour la participation et l'autodétermination

L'accès à l'information est essentiel et constitue un enjeu de participation sociale et de citoyenneté. La méthode FALC a pour objectif de lever tous les freins à la participation citoyenne et restaurer l'égalité entre tous. En fournissant une information simple, claire et compréhensible par tous, elle permet aux personnes en situation de handicap intellectuel d'agir et de décider pour et par elles-mêmes.

Le **FALC (Facile à Lire et à Comprendre)** est une méthode de simplification des textes créée en 2009 par l'association Inclusion Europe. Cette méthode propose une cinquantaine de règles strictes pour garantir une information accessible à tous.

Comment rédiger en FALC ?

Faire des phrases actives :

> Le vote aura lieu demain

✓ Vous pouvez voter demain

Utiliser des mots n'ayant qu'un seul sens :

> Une grande figure

✓ Un personnage célèbre

Écrire les dates en entier :

> 02/10/2019

✓ Mercredi 2 octobre 2019

Chaque support, après avoir été relu et validé par des personnes en situation de handicap intellectuel, se verra apposer le logo FALC. En mai 2024, la ville de Deuil-La Barre et le foyer Casimir Caron (L'ADAPT 95) ont collaboré pour créer le *Comité Deuillois de relecture FALC*. Ses membres-relecteurs, Josiane Leclercq, Doriane Nuzillat et Soumaïla Soumaré, ont contribué activement à rendre les documents réalisés par la ville plus clairs et accessibles. Le programme du 19 juillet *Enflammons-nous* ainsi que les étapes du vote à l'occasion des élections européennes et législatives ont déjà été mises à disposition des usagers. D'autres, concernant notamment le service Octo'Bus et le portage des repas, sont en cours de préparation.

Infos : 01 34 28 65 59 ■



LE MOT DE L'ÉLUE

Chaque citoyen doit pouvoir avoir un accès égal à l'information. Il est essentiel que tous les habitants puissent bénéficier des mêmes opportunités pour être informés et participer pleinement à la vie de la Cité. L'accès à l'information est un pilier fondamental de la démocratie et de la vie en société. Il permet aux citoyens de se tenir informés des décisions, des projets, et des événements. Une ville inclusive est une ville où chacun, quels que soient son origine, son âge, son niveau d'éducation ou ses capacités, a la possibilité d'accéder à ces informations de manière claire, transparente et adaptée à ses besoins. Une ville inclusive est une ville où chacun se sent concerné, impliqué et valorisé. En favorisant l'accès à l'information pour tous, nous encourageons et facilitons la participation citoyenne.

Laurence GERMAIN, Adjointe au Maire déléguée à l'action sociale, à la famille et au handicap



Exemple de texte transcrit en FALC

Article 10 de la Convention relative aux Droits des Personnes handicapées

Version originale

Art. 10 Droit à la vie

Les États Parties réaffirment que le droit à la vie est inhérent à la personne humaine et prennent toutes mesures nécessaires pour en assurer aux personnes handicapées la jouissance effective, sur la base de l'égalité avec les autres.

✓ Version facile à lire et à comprendre

10. Droit de vivre

Tout le monde a le droit de vivre, y compris les personnes handicapées.

Les pays doivent s'assurer que les personnes handicapées ont les mêmes chances de vivre leur vie que tout le monde.



Le Comité Deuillois de relecture FALC